



Mémento: assurance responsabilité civile privée collective pour toutes et tous les enfants et les jeunes placé·e·s hors de leur famille

Personnes assurées	Toutes et tous les enfants et les jeunes âgé·e·s de 25 ans au plus domicilié·e·s dans le canton de Berne, dont s'occupent des parents nourriciers, ainsi que toutes et tous les enfants et les jeunes âgé·e·s de 25 ans au plus domicilié·e·s hors du canton, dont s'occupent des parents nourriciers qui sont, eux, domiciliés dans le canton de Berne.
Risques assurés	Assurance responsabilité civile privée (dommages de la vie courante) sur la base des dispositions légales en la matière.
Franchise	Pas de franchise pour les dommages corporels et matériels (excepté pour les dommages aux chevaux détenus: 1000 fr., et les dommages de vestiaires: 200 fr.).
Prestations assurées	5 millions de francs par année d'assurance en tout pour les dommages corporels et matériels ainsi que pour les frais de prévention des dommages (double garantie). Il existe pour les dommages aux chevaux, y compris l'équipement, une sous-limite de 20 000 francs.
Début et fin de la couverture d'assurance	Lors de l'admission de la personne dans le cercle des assurés et lors de sa sortie de ce dernier.
Champ d'application à raison du lieu	Dans le monde entier
Assureur	Allianz Suisse Société d'Assurances SA, police n° T80.2.495.173
Déclaration de sinistre	À remplir par l'OM au moyen du formulaire prévu à cet effet et à renvoyer par courriel à: versicherungsmanagement@be.ch ou par courrier postal à: Administration des finances du canton de Berne Gestion des risques et des assurances Münsterplatz 12 3011 Berne
Particularité	Les prétentions des personnes faisant ménage commun avec les personnes assurées sont également prises en charge par l'assurance responsabilité civile.

Cet aperçu a un caractère uniquement informatif et n'est pas contraignant. Seule(s) la/les police(s) d'assurance obligatoire(s) est/sont déterminante(s).